

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Priest (69800)

## Réponses de Philippe Rolland, au nom de la liste « Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest »

— le 29/02/2020 à 17:50 —

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- Ce comité vélo comprendra au moins un adjoint de la majorité.
- Il se réunira au minimum 3 fois par an avec les associations locales concernées.
- Un Plan Vélo devra instruire des demandes d'aménagement et infrastructures auprès de la Métropole pour un montant annuel de 250 000 euros par an (soit 5 euros par habitant et par an). En complément ce plan vélo comportera un volet animation, formation ou service, tels que développé dans les autres propositions ci dessous, financé par la Commune, à hauteur de 50 000 euros ((soit 1 euros par habitant et par an).

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera parfois la suppression de stationnement, compétence de la Ville de St Priest, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km, comme la brochure "une métropole cyclable pour toutes et tous" le décrit.

Cela fait partie des mesures déjà dans notre programme. La continuité et la sécurisation des pistes cyclables est un élément essentiel du développement du vélo à Saint-Priest.

#### Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Mions, Bron, Chassieu et Corbas. Sécuriser l'accès à Chassieu par le chemin du Lortaret avec une réduction de vitesse sur le pont enjambant l'A43 et des aménagements cyclables.

Permettre l'accès à Bron en rejoignant la piste longeant la D112, ou la zone de Castorama ou de Decathlon via une passerelle / des aménagements cyclables et une vitesse réduite sur les ponts de l'autoroute A43.

Prévoir des aménagements cyclables autour du rond point des droits de l'homme pour rejoindre Mions et Heyrieux.

Apaiser la circulation sur les ponts franchissant les voies ferrées en direction de Corbas.

Cela va de paire avec l'action précédente, nous considérons que la mobilité vélo doit pouvoir répondre aux besoins domicile-travail qui ne sont pas forcément internes à Saint-Priest

#### Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. La coupure urbaine principale pour St Priest est l'A43.

A titre d'exemple : aménagement dans les 2 sens du pont d'autoroute A43 d'accès au rond point Normandie Niemen.

Ce type d'aménagement est important, mais il est coûteux. Il sera nécessaire de dimensionner correctement ce type de projet en concertation avec les utilisateurs.

### Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

*Point noir remonté par les 87 participants au baromètre parlons-vélo 2019 pour la ville de St Priest*

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Les déplacements à vélo devraient représenter 8% du trafic des déplacements de la métropole d'ici à 2030, tous moyens de transports confondus (actuellement que 2%).*

*L'objectif attendu est donc 14 % d'augmentation par an de linéaire de voirie apaisée (zone 30, zone ZFT, sens unique ...), 14% correspondant à l'augmentation annuelle du trafic vélo sur la métropole.*

Nous sommes résolus à sortir du "tout voiture" : même si la voiture sera toujours nécessaire dans notre ville, il est important que les autres moyens de transports soient favorisés.

### Action n°7 : je ne m'engage pas

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Par exemple en créant une piste cyclable en bordure du contournement de la piste aérodrome sur la RN6.

Nous sommes là sur une compétence Métropole sur laquelle l'exécutif municipal ne peut pas s'engager, si ce n'est à "pousser" la réalisation de ce type d'aménagement.

### Action n°8 : je m'engage

Transformer en zone piétonne Soutenir le développement de zones de rencontres (zone 20) ou réservées aux modes doux dans les hypercentres urbains (Grande Rue par exemple).

### Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Objectifs d'ici 2023 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans toute la ville.*

*Produire des communications éducatives en direction des automobilistes dans la communication communale pour en expliquer le fonctionnement.*

A nuancer pour les double-sens cyclables qui ont souvent été réalisés pour produire du kilomètre cyclable à bon compte sans fournir une sécurisation suffisante. Plusieurs exemples (rue du Grisard, rue Jules Verne...) montrent des situations dangereuses pour les cyclistes.

### Action n°10 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Favoriser l'accès des piétons et cyclistes par la fermeture de rue (comme cela a été fait à l'école Revaion) ou par l'ouverture d'accès aujourd'hui condamnés (ex. accès côté tramway à l'école des Garennes).

En priorité pour les écoles où des espaces de stationnement existent à proximité.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°11 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

*Installer des consignes à vélo dans les lieux où les vélos sont susceptibles d'être laissés à la journée : Gare de St Priest, parc technologique.*

Cela fait d'ores et déjà partie de notre programme.

### Action n°12 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°13 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.  
*En particulier effectuer à vélo les trajets sur le territoire de la commune pendant la journée.*

### Action n°14 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.  
*L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance et des sanctions immédiates de la Police Municipale sont prioritaires.*

### Action n°15 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.  
*Les 3 zones d'activités de St Priest que sont le parc technologique, la zone industrielle mi-plaine et la zone industrielle Lyon sud-est sont à prioriser par des animations inter-entreprises.*

## Commentaires généraux

La question environnementale est un des 5 axes de notre programme. Le sujet du vélo y est d'autant plus important qu'il permet également d'autres bénéfices: santé, ville apaisée, coûts des déplacements... Nous souhaitons inscrire résolument Saint-Priest dans une démarche de réduction de ses pollutions et le développement du vélo est un levier fort que nous souhaitons mobiliser.